



DELIBERATION CHS-CT VAUCLUSE

1° Le CHS-CT 84 demande à ce qu'il soit procédé à un dépistage généralisé de tous les personnels. Cela aurait dû être à un préalable à toute reprise. Nous demandons à ce que ce dépistage soit effectué auprès de tous les agents actuellement en activité dans les services.

2° Le CHS-CT 84 exige les moyens de protection adéquats pour les personnels : des masques FFP2 (seul masque de protection reconnu par le Code du Travail), du gel hydroalcoolique et des produits désinfectants à disposition de tous les agents.

3° Le CHS-CT 84 exige que les contrats de nettoyage soient communiqués aux membres du CHS-CT (plusieurs dysfonctionnements ont été relevés). Ils doivent être rediscutés avec les agents en charge du nettoyage ou les prestataires afin de se mettre en conformité avec les prescriptions du secrétariat général. De plus, l'ISST conseille d'établir un avenant au plan de prévention avec la société de nettoyage dans le but d'informer les personnels des nouvelles règles sanitaires.

4° Le CHS-CT 84 exige que lui soit communiqué en temps réel les suspicions fortes ou avérées de Covid19 dans les services comme prévu par nos règlements ainsi que les mesures prises.

5° Le CHS-CT 84 demande la communication du Plan de Reprise d'Activité et les évolutions qui sont susceptibles de lui être apportées.

6° Le CHS-CT 84 exige le maintien de la fermeture au public de l'ensemble de nos sites. La décision de lancer la campagne d'impôt sur les revenus en plein confinement au lieu de légiférer pour décaler les conséquences d'un envoi tardif des avis d'impôts sur les revenus est une décision irresponsable. Nous avons demandé le report de la campagne IR, nous demandons son extension la plus large afin de limiter le nombre d'agents en présentiel et peut-être permettre aux usagers d'accéder à nos services une fois l'épidémie jugulée. La mise en place de l'accueil sur rendez-vous dans les SIP se fait pour des raisons de communication. Les conditions très dégradées (entrée des contribuables, désinfection des fauteuils et des points de contact par les agents eux-mêmes, port du masque non obligatoire pour les usagers) ajoutent du stress et des contraintes dans les services.

7° Le CHS-CT 84 déplore l'application de l'ordonnance sur les congés, les décisions prises sur la non-prolongation de la date limite de dépôt des jours de report 2019, l'obligation de poser la journée d'autorisation d'absence exceptionnelle sur le pont fleché (alors que ce n'est qu'une préconisation et non une obligation). Tous ces éléments engendrent colère, incompréhension et frustration chez les agents.

8° Le CHS-CT 84 estime que la reprise progressive d'activité s'est faite de manière prématurée au regard des informations diffusées par le gouvernement. Le caractère précipité de cette reprise crée des dysfonctionnements susceptibles de mettre en péril la santé de tous les agents de la DDFIP de Vaucluse et d'engendrer le non-respect involontaire des mesures barrières.

9° Le CHS-CT 84 exige que la DDFIP de Vaucluse se fournisse en ordinateurs portables pour qu'un maximum d'agents puisse télétravailler sans avoir à se déplacer jusqu'à la fin de la crise sanitaire.

10° Le CHS-CT 84 demande également que des mesures soient prises sur tous les risques professionnels liés à l'exercice du télétravail : troubles musculo-squelettiques, troubles RPS... En effet, il faut prendre en compte l'effet du confinement, du déconfinement et de la mise en place du télétravail. Tous ces changements subis par les agents ont pu générer du stress et du mal-être dont il est primordial de s'emparer afin d'apporter des solutions aux agents en souffrance. De plus, les conditions de reprise, l'ordonnance sur les congés et son application pour le moins floue risquent d'engendrer des tensions au sein des services. Il ne faut pas négliger l'incertitude qui règne à ce jour pour les agents dits fragiles et pour les parents d'enfants scolarisés ou accueillis en structure de garde.